

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 1^{er} septembre 2017

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille dix-sept et le premier du mois de septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 28 août 2017 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, GRANDIDIER Karine, WINNINGER André, NICOLET Cédric. Excusée : HUGUENOTTE Huguette.

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné M. Hubert JUSTE secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

Conseil communautaire du 26 juin 2017 – (Serge Monnet, Hubert Juste)

Le conseil communautaire valide les divers comptes administratifs et comptes de gestion de l'année 2016 des anciennes communautés de communes (CCALL, CCPO, CCQ) :

Budget	Fonctionnement				Investissement			
	Résultat 2015	Dépense	Recettes	Résultat	Résultat 2015	Dépense	Recettes	Résultat
Budget général CCPO	2 019 633,73	3 605 088,29	4 008 803,07	2 423 348,51	-619 620,08	4352452,24	2754793,95	-2217278,37
ZAE La Louvière	-56 278,05	550 362,37	609 640,42	3 000	-546 926,37	465 765,00	1 009 691,37	-3 000,00
Ordures Ménagères CCPO	8 002,9	1 121 613,45	1 114 386,59	776,12	230 169,33	66 465,28	72 493,84	236 197,89
Budget général CCCQ	1 143 800,82	644 792,39	743 533,56	1 242 541,99	-21 570,27	126 482,55	65 481,15	-82 571,67
ZAE Lavans-Pessans	0,00	63 405,35	63 405,35	0,00	-607 377,41	22 390,96	49 201,97	-580 566,40
Ordures Ménagères CCQ	10 372,38	853 805,48	772 497,09	-70 936,01	39 583,01	9 075,10	11 193,67	41 701,58
SPANC CCQ	1 055,67	34 852,77	27 610,00	-6 187,10	0,00	0,00	0,00	0,00
Budget général CCALL	580 275,56	934 664,87	1 371 724,72	1 017 335,41	-204 711,49	690 960,63	489 785,76	-405 886,36
Centre Commercial	0,00	2 362 804,84	2 044 041,98	-318 762,86	-89 624,40	1 596 148,44	2 023 031,62	337 258,78
Développement économique	73 439,18	6 881,12	19 750,39	86 308,45	-61 278,08	28 354,65	68 030,28	-21 602,45
Maison de Santé CCALL	0,00	36 544,73	79 949,25	43 404,52	-92 074,57	2 058 650,19	2 047 340,70	-103 384,06
Ordures Ménagères CCALL	132 431,04	383 663,71	324 582,92	+73 350,25	55 820,46	20 629,30	23 410,58	58 601,74
SPANC CCALL	-7 385,71	10 639,12	12 305,71	-5 719,12	1 300,22	0,00	0,00	1 300,22
Chaufferie bois	-237 173,43	195 457,74	176 054,15	-256 577,02	-88 219,93	69 621,00	62 690,88	-95 150,05

Le conseil communautaire a adopté son règlement intérieur.

Personnel : les contrats des agents MSAP et animateur projets Leader sont renouvelés. Le conseil prend acte de la rupture de contrat de Benjamin Mercier et de la démission de Ludovic Fery. La CCALL compte 35 employés.

Chaufferie bois : Etant donné l'absence de réponses données par IDEX aux propositions de négociations amiables, le conseil décide de commencer une procédure de recours indemnitaire en justice.

Tourisme : le conseil autorise le président à demander les subventions relatives à la 3ème phase d'aménagement de la source du Lison. Le conseil approuve le rapport d'activité de l'Office du tourisme.

Eau/Assainissement : Le conseil autorise le président à demander les subventions à l'Agence de l'Eau et au département du Doubs pour la réalisation d'une étude sur le transfert de la compétence eau et assainissement.

Socio-culturel : les conventions avec la ludothèque sont renouvelées.

Voirie : un avenant de 12 067 € est validé pour l'aménagement de la voirie de Tarcenay.

Ordures ménagères : Les rapports ordures ménagères des 3 ex communautés de communes sont adoptés. Une nouvelle convention est signée avec l'organisme éco-folio, représentant un soutien financier de 24 000 € par an.

Très Haut Débit : le plan de déploiement est présenté. Amondans devrait être couvert par le réseau fibré en 2020.

SIVU RPI du 3 juillet 2017 – (Serge Monnet, Karine Grandidier)

Suite à la demande de Marie--Laure Rameau, le conseil syndical autorise la mise à disposition de la salle de motricité après les cours pour la création d'un cours de danse pour les petits, sous réserve que le ménage puisse être fait après.

Suite au nouveau décret sur les rythmes scolaires et considérant que 90 % des parents d'élèves préfèrent la semaine de 4 jours, le SIVU décide de demander le retour à la semaine de 4 jours.

Le SIVU rejette la demande de scolarisation hors secteur (Lavier) d'une habitante de Montmahoux. Suite à cessation d'activité de Simple Clic, le contrat de maintenance informatique de l'école est confié à Ecobase (990 €/an)

CONTRAT D'ASSURANCE

Un point sur nos contrats d'assurance a été fait avec notre agent. Suite à cette entrevue, une proposition d'avenant technique a été faite afin d'inclure le réservoir d'eau dans la liste des bâtiments communaux assurés, pour un montant total annuel de 3478 euros (contre 4664 euros actuellement), soit une remise de 1186 euros en raison de la fidélité et du très faible taux de sinistres de la commune.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour signer ce nouveau contrat sous réserve de vérification que le nouveau contrat n'entraîne pas de changement de garantie (en dehors de l'ajout du réservoir d'eau) ni de changements de franchises.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

LOGEMENT ÉCOLE

Le bail du logement à l'étage de l'école a été résilié avec effet au 31 août 2017. Suite à la visite d'état des lieux réalisée par le maire et André WINNINGER, le conseil municipal décide de restituer la caution qui avait été déposée par les locataires, Mme MOZER et M. SEYS.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

FORÊT

Le conseil municipal valide la coupe de résineux proposée par l'ONF.

Le technicien ONF nous informe que le bois de chauffage de la coupe de feuillus proposée dans la parcelle 13 pourrait intéresser le professionnel qui va réaliser l'abattage. Une affichette sera apposée au panneau d'affichage pour recenser les affouagistes et le conseil municipal prendra une décision pour les feuillus en fonction du nombre d'affouagistes et du prix proposé par les professionnels pour le bois de chauffage.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Information : le Maire a autorisé Trail Loue Lison à passer sur les terrains de la commune le dimanche 22 octobre 2017.

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 6 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.